DORVAL

AVIS PUBLIC RÉVISÉ

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RCM-60A-19-2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toute personne intéressée par le premier projet de règlement suivant de la Cité de Dorval.

Le conseil municipal de la Cité de Dorval a adopté à sa séance ordinaire du 21 octobre 2024, le premier projet de règlement n° RCM-60A-19-2024 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins d'ajouter l'usage « centre local de services communautaires (CLSC) » aux zones visées.

Le règlement RCM-60A-19-2024 a pour objectif d'autoriser l'usage 6532 « centre local de services communautaires (CLSC) » dans les zones C01-30, C02-12, U02-29, U01-04, U01-05, U01-19, U01-22, U01-24, U01-26, U01-28 et U01-29.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 novembre 2024 à 19 h, à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » situé au 12, avenue Dahlia.

Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement, ainsi qu'une description et l'illustration des zones visées et des zones contiguës peuvent être consultés au Service des affaires juridiques et du greffe au 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca, sur la page « Projets de règlements ».

Donné à Dorval, Québec, le 11 novembre 2024.

(signé) Nathalie Hadida
Greffière